

Les ouvriers ambulants recouvrent souvent de zinc, au lieu d'étain, la surface des ustensiles qu'on leur donne à étamer. Cette fraude, dont ils ne connaissent probablement pas les inconvénients, mérite d'être signalée, d'autant mieux qu'on ne se souvient pas que les objets recouverts de zinc ont une très belle apparence que ceux recouverts d'étain.

Le zinc, sans être classé parmi les poisons, peut, dans bien des cas, causer des accidents graves et notamment des vomissements. Il est d'ailleurs un des métaux qui sont le plus promptement attaqués par les acides, et c'est cette propriété même qui fournit un moyen facile de le distinguer de l'étain.

Ce moyen consiste à faire bouillir pendant quelques instants du vinaigre dans le vase dont on veut essayer l'étamage; si ce vase n'est recouvert que de zinc, la surface s'en trouvera attaquée, ce qui n'aura pas lieu s'il a été étamé convenablement.

On parle, depuis quelque temps, d'un nouveau jubilé annoncé pour l'année 1858. Voici l'article final de la lettre encyclique, par laquelle cette nouvelle faveur est accordée au monde chrétien par le Saint-Père :

« Nous accordons, en conséquence, une indulgence plénière, en forme de jubilé, qu'on pourra gagner dans le temps qui sera fixé jusqu'à la fin de la prochaine année 1858, et non au-delà, et de la manière, avec les mêmes facultés que pour le jubilé que nous avons accordé à tout l'univers catholique, par nos lettres encycliques du 2 novembre 1851, commençant par ces mots : *Ex aliis nostris litteris.* »

On lit dans le journal d'Hazebrouck :

« Ce que peut la malveillance, quand elle est aidée par la peur, est vraiment incroyable. L'église de Poperinghe était remplie de monde. Un homme tombe tout à coup frappé d'une attaque d'épilepsie; des enfants qui l'entouraient reculent et font du bruit avec leurs chaises. Une voix s'écrie du fond de l'église : *C'est la tour qui s'écroule!* Alors la panique est à son comble, c'est un saut qui peut général; les uns se précipitent dans les confessionnaux, où on a compté jusqu'à 12 personnes réunies, les autres vers la sacristie, le plus grand nombre vers le portail, mais l'empressement est si grand, que les portes sont trop étroites pour livrer passage à cette foule effrayée; tous sont pressés et portés, mais beaucoup sont renversés et foulés aux pieds. De nombreuses blessures et de graves maladies ont été la suite de cette panique. Puis-elle ne pas occasionner la mort de plusieurs personnes! »

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

Nouvelles & Faits divers.

Il est arrivé à bien des voyageurs en chemin de fer, soit de se trouver endormis au moment de l'arrivée du train à la station où ils se vendent, soit, pour tout autre motif, de ne pas entendre l'employé chargé de crier le nom de cette station; dans ce cas, ils se laissent aller sans maugréer, conduire jusqu'à la station suivante, et en étaient quittes pour revenir sur leurs pas. Mais c'est ce que n'a pas fait le sieur Mallard, propriétaire vigneron à Chambolle.

Cet imprudent voyageur partait de Dijon, dimanche soir, par le dernier convoi, avec l'intention de descendre à la gare de Vougeot; arrivé à destination, il parait n'avoir pas entendu nommer la station, et c'est seulement lorsque le

train se fut remis en marche et à plus d'un kilomètre de Vougeot que, s'apercevant de son erreur, il eût la fatale pensée, dit l'*Union Lorraine*, de sauter du wagon sur la voie. Ni les supplications des autres voyageurs, ni la vue du danger n'ayant pu le retenu, le malheureux Mallard tomba sur un rail et se brisa le tête. La mort a été instantanée.

Il y a quelque temps, deux voyageurs descendirent à l'hôtel de la Maison-Rouge, à Strasbourg, et se firent inscrire sous les noms de capitaine Gode et de la comtesse de Berlesmont, sa femme, se disant originaire du duché de Luxembourg, apparentée aux maisons les plus illustres, alliée des comtes de Bonnaud et cousin de M. Colnago, premier chambellan du duc de Brabant. Les titres à l'empressément du maître d'hôtel ne manquaient assurément pas à ce couple de distinction; aussi, ces nobles étrangers s'installèrent, et pour longtemps, dans cette maison hospitalière; ils y vécurent grassement, et M^{me} la comtesse surtout se fit remarquer par la grâce et l'élégance avec lesquelles elle absorbait des quantités considérables de spiritueux; tous deux voulaient bien converser avec le maître d'hôtel, et lui apprendre qu'ils possédaient de vastes propriétés et des revenus immenses.

Bientôt le bruit que la Maison-Rouge possédait un Monte-Cristo se répandit en ville, et les fournisseurs des époux de Berlesmont se crurent trop honorés en leur avançant l'un 400 f., l'autre 1,600 f., le troisième 1,700 f., le quatrième, etc. Mais le plus confiant dans la valeur des titres nobiliaires fut un artiste peintre de Strasbourg, qui s'empressa de chercher chez son notaire une somme de 4,000 fr., toute sa fortune, pour la verser entre les mains aristocratiques du mari de la comtesse de Berlesmont. Celui-ci s'était engagé, en retour, à installer son préteur dans son château pour soigner sa galerie de tableaux, en qualité de conservateur, aux appointements de 2,000 fr.; c'était donc de l'argent bien placé; le remboursement en était d'ailleurs garanti par la comtesse de Berlesmont, qui venait d'hériter de 25,000 f. de rente, et dont les sœurs avaient épousé, l'une le compositeur Hérold, et l'autre un sous-préfet. On offrait en outre la garantie de M. Colnago, premier chambellan du duc de Brabant.

Mais bientôt intervint l'action de la justice, et les nobles époux furent invités à faire vérifier leurs titres devant le tribunal correctionnel de Strasbourg; c'est alors qu'on découvrit que le sieur Gode, âgé de trente-huit ans, capitaine en non activité par retrait d'emploi, avait été exclu de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, pour faute contre l'honneur, et que la comtesse de Berlesmont était tout simplement la fille d'un aubergiste de Longuy, et avait déjà été condamnée pour abus de confiance par le tribunal correctionnel de Paris.

Le tribunal de Strasbourg a condamné Gode à deux années d'emprisonnement, et la fille Rémy à quatre années de la même peine.

Un des plus riches propriétaires de la Croix-Rouge, M. G..., a inauguré la nouvelle année par un acte de charité qui mérite d'être signalé. M. G... a envoyé par son régisseur, à l'occasion du nouvel an, quittance complète de six mois échus de loyer à neuf de ses locataires presque tous ouvriers en soie, momentanément sans occupation. Ces derniers, pour ne pas être en reste de générosité avec leur propriétaire, se sont cotisés afin d'offrir à M^{me} G..., pour sa fête qui se trouve le 3 janvier, une magnifique théière en argent, comme témoignage de leur reconnaissance.

donna une lettre qui contenait ces quelques lignes :

« Celui pour lequel vous me trahissez recevra la mort ce soir en se rendant chez vous. Il aura cessé de vivre quand vous lirez ce billet. Vous trouverez son cadavre à votre porte. »

— Le cadavre y est, dit-je à Julia.

— Remerciez la Providence qui vous a si miraculeusement sauvé, me dit-elle.

Le danger que j'avais couru et qui ne pouvait manquer de se représenter, me fit quitter Rome, et je me rendis à Naples.

Un matin, je déjeunais dans un café; à une table voisine de celle que j'occupais, trois jeunes gens entretenaient à haute voix une conversation si inconvenante sur la France que je me crus en droit de la relever. J'échangeai ma carte avec un de ces jeunes gens, et le rendez-vous fut pris pour le lendemain. Je m'étais lié avec un jeune Napolitain, fils de mon banquier; je le priai de me servir de témoin. Quand il apprit le nom de mon adversaire, il s'écria :

— Le capitaine Montefiore!... ah! vous êtes perdu! Quelle fatalité vous a donc mis sur le chemin du capitaine! C'est un duelliste de profession, un spadassin forcé! Il est d'une habileté sans égale à l'épée, au sabre et au pistolet! Il s'est battu plus de cent fois et il a toujours tué son homme. Vous êtes mort, à moins que vous n'excelliez dans le maniement des armes.

— Mais j'ai six mois de sabbat chez Grisier, et sur une douzaine de poupées je casse quelquefois la treizième.

Il ne me restait plus qu'à faire mon testament; je passai cependant une nuit assez tranquille. Le lendemain, de bonne heure, je vis arriver mon témoin qui me sauta au cou en

— Il y a quelques années, un riche propriétaire du comté de Sussex, en Angleterre, eut l'idée bizarre d'offrir une pension viagère de 50 livres sterling (1,250 fr.), à l'individu qui se soumettrait à vivre pendant dix années consécutives dans un souterrain, privé de la vue de toute créature humaine et laissant croître, pendant tout ce temps, ses cheveux, ses ongles et sa barbe.

Une habitation sous terre, réunissant toute sorte d'avantages fort désirables, fut créée pour remplir le programme d'après ce propriétaire original. On trouvait dans cette demeure : salle de bain, piano, bibliothèque bien garnie et composée d'ouvrages choisis. La table du reclus devait être servie avec recherche au moyen d'un tour.

Cette étrange proposition fut publiée par la voie de toutes les gazettes; il y eut un grand nombre de candidats qui se présentèrent, offrant de se conformer exactement à toutes les conditions exigées; l'un d'eux fut agréé, et voici huit ans qu'il est confiné dans la prison où il s'est logé de son plein gré et où, sauf la liberté du dehors, il jouit de l'accomplissement de tous ses desirs.

En France, une donation de ce genre s'appellerait folie; en Angleterre, cela se nomme une excentricité; expression non encore définie par l'Académie, mais que tout le monde comprend.

— La Gazette de Trieste publie le fait suivant sous la rubrique de Vienne :

« Une grande famille de Vérone, connue par son activité littéraire, a été victime, dans le temps, d'une substitution d'enfants qui vient seulement d'être reconnue. Un enfant de cette famille était en nourrice; il tomba d'un meuble et se cassa le bras au moment où l'on annonçait la visite de la mère. La nourrice, pour ne pas avouer l'accident, fit passer son propre enfant pour le fils de la comtesse X... Plus tard, elle n'osa pas avouer sa fraude; le fils de la comtesse resta paysan, le fils de la paysanne devint un grand seigneur et se maria; et la véritable mère de ce dernier n'a fait connaître la substitution qu'à son lit de mort. »

M. le préfet de la Seine, par un arrêté pris à la date du 23 décembre dernier, et en vertu du décret du 14 mars 1854 qui déclare d'utilité publique l'ouverture d'un boulevard, sous la désignation du boulevard Malesherbes, et conformément au titre 2 de la loi du 3 mai 1841, vient de faire déposer à la mairie du premier arrondissement le plan dûment visé des propriétés dont la cession est nécessaire pour le percement du nouveau boulevard entre les rues de la Pépinière, d'Astorg et de Laborde.

Ce plan y demeurera exposé pendant huit jours consécutifs, afin que le public en puisse prendre connaissance.

Le percement de cette grande voie, qui doit s'étendre depuis la place de la Madeleine jusqu'à la barrière de Monceau, fut approuvé dès le 19 pluviôse an VIII.

Un décret impérial du 10 septembre 1808 consacra officiellement l'ouverture du nouveau boulevard, et une décision ministérielle, remontant à l'année 1819, lui donna le nom de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des aides, et qui fut l'un des défenseurs de Louis XVI devant la Convention nationale. Des ordonnances du 2 juin 1824, et 2 se, tembre 1829, modifièrent assez sensiblement le parcours du boulevard Malesherbes dont le tracé fut encore changé d'après le plan présenté à l'administration au

mois de septembre 1852. Ces derniers changements ont été consacrés par le décret précité, qui a déclaré d'utilité publique l'ouverture de ce boulevard.

— On annonce que la ville de Paris est en marche pour acheter la butte Montmartre. Ce fait est très-vrai; un architecte habile a fait le plan d'une promenade ravissante, qui aurait pour but le plus beau panorama du monde; mais il faut quelques millions, car il y aura de nombreuses expropriations à faire.

— Tout le monde connaît les ravages exercés à Lisbonne par la terrible fièvre jaune.

Les seules questions du jour, dans cette capitale, sont celles des suspensions de paiements et des héritages.

Parmi les survivants, il en est qui sont devenus de très-riches propriétaires. Sous ce dernier rapport, il est des choses presque incroyables; bon nombre de domestiques, de neveux et d'arrière-petits-cousins se trouvent en ce moment à la tête de fortunes considérables. C'est presque un revirement de société. On cite un trait de générosité qui fait le plus grand honneur à son auteur. Un domestique de ce qu'on est convenu d'appeler une bonne maison, ayant hérité de tous les biens d'un banquier, a fait remettre à l'archevêque une somme de 200,000 francs pour être distribuée aux pauvres de Lisbonne. Il a fait donner de l'argent à un grand nombre de domestiques sans emploi, et il a eu soin de faire parvenir des secours aux membres de sa famille.

Quant on songe aux heureux qu'un seul décès vient de faire, on serait presque tenté de souhaiter l'apparition de la fièvre jaune dans certains pays où les banquiers riches et avarés sont en grand nombre.

— UNE CHASSE AU CHAMOIS. — Le 6 novembre dernier, le duc de Cobourg avait organisé une dernière chasse au chamois dans sa terre du Tyrol. Le conseiller du ministère, B. de Cobourg, y abattit un superbe chamois et en fut tant de joie qu'il résolut de recommencer le lendemain. Il partit donc avec le fameux chasseur tyrolien Ragg de Scharnitz. Quand ils furent arrivés sur les hauteurs hantées par le gibier, Ragg se mit en observation en se glissant sur une saillie de rocher qui dominait les environs. Il ne tarda pas à apercevoir un superbe chamois.

— En voilà un, cria-t-il au conseiller, qu'il ne sera pas facile de prendre.

En effet, le chamois était arrêté au sommet d'un talus qui se terminait par un abîme. Si le chamois était atteint par la balle, il ne pouvait manquer d'y tomber, et alors il était impossible de le retrouver. Les chasseurs se partagèrent les rôles. Le conseiller fut chargé de tirer sur la bête, et Ragg alla se placer au-dessous d'elle, sur la pente du talus, à trois pas du précipice, pour être prêt à la retenir au passage. Le conseiller tira; le chamois fut précipité du côté de Ragg, qui l'attendait de pied ferme; mais, lorsqu'il se sentit saisi par les cornes, le fier animal reprit toutes ses forces, car il n'était que blessé, et alors une lutte terrible s'engagea entre ces hardis habitants des Alpes.

Tandis que Ragg cherchait à maintenir le chamois sous lui, en le tenant par les cornes, l'animal, en se débattant, lui traversa la jambe de part en part. On connaît la forme de ces petites cornes, brusquement recourbées au sommet, et l'on comprend que, une fois enfoncées dans les chairs, elles n'en ressortent qu'avec peine. Ragg rugissait de douleur à chaque mouvement de la tête de son adversaire, et, dans ce combat atroce, tandis qu'ils se roulaient l'un sur

souçonner d'avoir facilité l'évasion du bandit. Les gendarmes s'empressèrent de monter à cheval en proférant les plus horribles imprécations; je leur souhaitai bonne chance. Le ciel était redevenu serein, il me restait encore une heure de jour et une lieue à faire pour arriver à Aquaviva; je pris congé de mes hôtes, et je me remis en route; aussi gaiement que si j'avais fait une bonne action.

Quelque temps après cette aventure, j'étais à Rome, où mon séjour fut marqué par d'étranges événements. Il m'arriva un jour d'être volé de tout ce que je possédais, soixante louis. La situation était d'autant plus embarrassante que je ne connaissais personne dans la capitale du monde chrétien, et qu'ainsi je me voyais menacé de rester sans argent jusqu'au retour du courrier de Paris. Le lendemain du jour où toute ma fortune de voyageur m'avait été enlevée, je trouvais chez moi, en rentrant, un paquet à mon adresse. Je l'ouvris; il contenait soixante louis, sans un seul mot d'explication. Je pensai que le voleur avait été pris d'un remords salutaire, et que dans un moment de dévotion il avait voulu, en me restituant mon bien, faire sa paix avec le ciel.

La passion qui me retint à Rome me fut inspirée par une cantatrice distinguée, Julia Ferrari, qui s'était retirée du théâtre pour faire son salut sous la protection d'un prince de l'église romaine. Mon bonheur durait depuis six semaines, et aucun nuage ne l'avait troublé, lorsqu'un soir, à minuit, en me rendant chez Julia, je fus saisi d'horreur en voyant, étendu devant la petite porte par laquelle j'avais l'habitude d'entrer, le corps sanglant d'un homme mort. Je trouvai Julia baignée de larmes. En me voyant, elle poussa un cri de joie et me

s'écriant :

— Vous êtes sauvé!

— Comment l'entendez-vous?

— Un hasard, un bonheur, un drame est venu à votre secours!

— Allons, décidément vous êtes fou, et il faut que j'aille chercher un autre témoin.

— Un autre témoin? Pourquoi faire? puisque je vous dis qu'il n'y a plus de Montefiore!

— Le capitaine Montefiore...

— Est mort. Je vais vous conter cela. —

Étranger à la chronique scandaleuse de Naples, vous ignorez que le capitaine entretenait une liaison criminelle avec la femme d'un avocat de cette ville. Maître Lanteri, comme tous les avocats, était trop occupé des affaires des autres pour savoir ce qui se passait chez lui. L'intrigue était donc connue de toute la ville, mais le mari ne s'en doutait pas. Il ne s'en est douté qu'hier, ou plutôt il n'a eu aucun doute à cet égard. Les renseignements qu'il avait reçus étaient exacts, et il a surpris le capitaine avec sa femme. L'avocat avait eu la précaution de prendre des armes; il ne connaissait pas assez bien les lois pour savoir jusqu'où allait son droit d'époux offensé; le délit était flagrant, et Lanteri a tué le capitaine sans autre forme de procès. C'était ce qu'il y avait de mieux à faire avec un homme comme ce Montefiore. Voilà comment les choses se sont passées. Remerciez la Providence, mon ami.

De Naples j'allai à Venise. Là, m'attendait le meilleur et le dernier amour de ma vie. J'étais à Venise depuis quinze jours environ, lorsque je rencontrai dans une église une jeune personne charmante. Je m'informai d'elle et j'appris qu'elle se nommait Lucie Martelli, que son père était un vieil avare, et qu'elle était destinée

à devenir la femme d'un jeune cavalier nommé Lorenzo. Je m'attachai aux pas de Lucie, je cherchai à lui parler, mais elle était toujours accompagnée de son père, d'une duègne ou de son futur époux. Un jour, je reçus une invitation pour un bal chez le comte de F... Je ne connaissais pas le comte; et je ne savais comment cette invitation m'était venue. Cependant j'allai au bal; et quelle ne fut ma joie lorsque j'y trouvai Lucie. Je dansai avec elle et je lui peignis ma passion; elle m'écouta favorablement et me donna à entendre qu'elle n'aimait pas Lorenzo, et que si elle était maîtresse de son choix ce serait moi qu'elle préférerait.

Le père de Lucie était un grand amateur de tableaux, et j'appris qu'il n'avait accordé la main de sa fille à Lorenzo, que parce que ce jeune homme possédait un magnifique Titien qu'il devait lui donner le jour des noces. Ce jour approchait et Lucie se désolait. C'en était fait de mes espérances de bonheur. J'étais si amoureux que je voulais me brûler la cervelle, lorsque la veille du jour fixé pour le mariage de Lucie, je reçus un billet dans lequel on me disait :

« Réjouissez-vous, tout est rompu; le feu a pris dans la maison de Lorenzo, le Titien est brûlé. »

Aussitôt je sors de chez moi, et je me dirige vers la maison de Martelli. En route j'aperçois chez un brocanteur un tableau qui me paraît d'une grande beauté; je m'approche, je l'examine; c'est un Tintoret, un admirable Tintoret devant lequel Martelli se mettrait à genoux. Resté à savoir si je serai assez riche pour l'acheter.

— Combien voulez-vous vendre cette toile? dis-je au marchand.